

Protocole spécifique COVID-19

Piscine Batty Weber – Rue Batty Weber

Piscine Belair – Rue Ostende

Piscine Bonnevoie – Rue Sigismond



Date dernière mise à jour : 05.06.2020

Swimming Luxembourg - Protocole spécifique

Demande d’approbation « protocole spécifique »	3
Contexte	4
Protocole spécifique.....	4
Formulaire de Respect	4
Recommandations et mesures d’hygiène.....	4
Les trajets	4
L’accueil dans les infrastructures sportives.....	4
Responsabilités.....	5
FLNS	5
Infrastructure sportive	5
L’organisateur des activités.....	6
L’encadrement	6
Phasage des activités – Protocole spécifique.....	6
Phase I	6
Phase II	6
Phase III	7
Phase IV.....	7
Les zones au sein de l’infrastructure.....	7
Accueil	7
Vestiaires, douches, sanitaires	8
Bassin.....	9
Entraînement.....	9
Matériel des nageurs.....	9
Accès au bassin.....	9
Natation.....	10
Mises à jour – Protocole spécifique	10
Annexes - Piscines	11

Demande d'approbation « protocole spécifique »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs de la Commission de contrôle,

En nom du Swimming Luxembourg asbl et ses membres et entraîneurs, je me permets de vous soumettre pour approbation le « protocole spécifique » en vue d'une reprise des activités de Swimming Luxembourg en date du 08 Juin 2020.

Le présent document doit être lu en lien direct avec le protocole général « Le chemin des piscines à l'heure du déconfinement » édité par la Fédération Nationale de Natation et de Sauvetage en date du 12.05.2020 et approuvé par le Ministre des Sports en format succincte « protocole de sécurité et de santé (FLNS) » date du 15.05.2020.

Par cette demande, je vous confirme la communication aux personnes concernées en ce qui concerne les consignes sanitaires développés dans ce document, afin de responsabiliser les athlètes et les entraîneurs. Le Swimming Luxembourg en dialogue avec le gestionnaire des piscines communales, à savoir les représentants de la Ville de Luxembourg ont convenu le nécessaire pour respecter le protocole général proposé par la Fédération Nationale de Natation et de Sauvetage, dont la transcription vers un protocole spécifique est vous soumis aujourd'hui pour approbation.

Toutefois, et nonobstant de tout soutien reçu par la FLNS et nos démarches comme dirigeants du Swimming Luxembourg, il revient essentiellement aux athlètes de déclarer par document signé « RESPECT des Protocoles général et spécifique COVID-19 » leur compréhension et leur volonté de contribuer au réussite de cette reprise de natation dans des circonstances bien particulières.

Je tiens à vous exprimer mes mots de remerciement, pour la bonne collaboration dans les semaines passées et la mise à disposition d'une application informatisée qui nous facilite énormément le processus de validation individualisée, athlète par athlète.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Commission de contrôle, mes salutations distinguées.



Björn Poels
Président

Luxembourg, le 04.06.2020

Contexte

Comme stipulé par point 4.3 Commission FLNS (Le chemin des piscines à l'heure du déconfinement), « la FLNS va mettre en place une Commission de contrôle afin que le protocole général soit respecté, mais exigera aussi que les clubs y attachent leur protocole spécifique. Nous aiderons les clubs à responsabiliser les parents dans toute cette démarche car le cas échéant le traçage pourrait s'avérer capital. Nous sommes conscients que cette commission donnera des avis dans les situations soumises par les clubs, sans pouvoir de police. »

Protocole spécifique

Formulaire de Respect

Chaque athlète qui voudra participer aux activités organisées par son club, devra produire le formulaire développé par la FLNS, dûment signé par un parent ou le tuteur légal pour les mineurs, ou par l'athlète majeur. Ceci garanti que le signataire a pris connaissance de ce protocole général et du protocole spécifique du club.

Le formulaire sera mis à disposition en version électronique via lien sur le site www.swimming.lu. Uniquement les athlètes avec un formulaire de respect dûment signé auront accès à la piscine.

Recommandations et mesures d'hygiène

Les trajets

Nous recommandons en cohérence avec le protocole générale FLNS, de se rendre à la piscine sans faire de covoiturage. A partir du 11 mai, le covoiturage est cependant autorisé dans les limites fixées par le gouvernement, à savoir le port obligatoire du masque si les personnes ne vivent pas sous le même toit.

L'accueil dans les infrastructures sportives

En étroite collaboration avec le gestionnaire des infrastructures, les points proposés par le protocole général sont mis en place et/ou compléter par des mesures équivalents et adaptés à la situation spécifique du bassin, à savoir :

- Portes d'entrée et sortie séparées si possible (cf. flux de circulation en annexe)
- Affichage des mesures de sécurité et d'hygiène cf. document du Gouvernement COVID-19
- Marquage au sol des distances à respecter ainsi que des chemins à emprunter
- Mise à disposition des produits de désinfection des mains à l'entrée et à différents points stratégiques
- Obligation d'avoir des produits de désinfection personnelle à disposition pendant toute la période à l'intérieure de la piscine (passage douches, toilettes, piscine, ...)

Afin d'éviter le croisement des groupes le planning des horaires suivant a été mis en place et sera contrôler par les entraîneurs en charge de la séance de l'entraînement.

Piscine Bonnevoie - Gestion Entrées en piscine sans croisement des groupes									
	Entrée Piscine	Sortie l'eau	Sortie Piscine	Nb. MAX	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Séance 1	14:00	16:00	16:15	12	groupe 1				
Séance 2	16:30	18:30	18:45	12	groupe 2				
Séance 3	19:00	21:00	21:15	12	groupe 3				

Piscine Batty Weber - Gestion Entrées en piscine sans croisement des groupes									
	Entrée Piscine	Sortie l'eau	Sortie Piscine	Nb. MAX	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Séance 1	14:00	15:00	15:15	9	groupe 1				
Séance 2	15:30	17:00	17:15	9	groupe 2				
Séance 3	17:30	19:00	19:15	9	groupe 3				
Séance 4	19:30	21:00	21:15	9	groupe 4				

Piscine Belair - Gestion Entrées en piscine sans croisement des groupes									
	Entrée Piscine	Sortie l'eau	Sortie Piscine	Nb. MAX	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Séance 1	14:00	15:00	15:15	9	groupe 1				
Séance 2	15:30	16:30	16:45	9	groupe 2				
Séance 3	17:00	18:00	18:15	9	groupe 3				
Séance 4	18:30	19:30	19:45	9	groupe 4				
Séance 5	20:00	21:00	21:15	9	groupe 5				

Responsabilités

FLNS

La FLNS prend la responsabilité de la rédaction du protocole global, ainsi que l'évaluation du protocole spécifique mise en place par les clubs.

Infrastructure sportive

Les points proposés par le protocole général sont mis en place et/ou compléter par des mesures équivalents et adaptés à la situation spécifique du bassin, à savoir :

- Entretien des infrastructures :

Selon les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la santé à l'attention des établissements offrant des activités sportives non-compétitives et des activités de bien-être de type wellness les mesures suivantes seront effectuées :

Comme mesure technique préventive, il est recommandé dans les bâtiments fonctionnels qui sont équipés de systèmes de ventilation (VMC) plus anciens, c.-à-d. qui ne fonctionnent pas d'office avec 100% d'air frais, de changer la consigne pour passer à 100% d'air frais.

- Mesures de désinfection qui s'imposent :

Selon les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la santé à l'attention des établissements offrant des activités sportives non-compétitives et des activités de bien-être de type wellness les mesures suivantes seront effectuées :

- Nettoyage du matériel sportif après chaque usage (effectué par les athlètes et/ou responsables du Swimming Luxembourg)
- Nettoyage et désinfection des sols et des surfaces ainsi que des installations sanitaires et des équipements tel que le prévoit le plan de nettoyage habituel (effectué par l'exploitant)
- Nettoyage des espaces de travail, sanitaires, espaces partagés au moins une fois par jour avec un produit d'entretien habituel (effectué par l'exploitant)
- Nettoyage des surfaces fréquemment touchées : nettoyer régulièrement avec le produit d'entretien utilisé habituellement, toutes les surfaces touchées par le client ou sa marchandise lors de la transaction (effectué par l'exploitant)
- Fléchage, marquage des différentes zones
- Information / formation de son personnel aux tâches spécifiques
- Information de l'organisateur de tout problème/question survenus dans le cadre des cours

L'organisateur des activités

Le club (Swimming Luxembourg) qui organise les différentes activités devra déployer les mesures suivantes en prenant toute la responsabilité y relative :

- Établissement du protocole spécifique contenant les plans et procédures pour les différentes piscines
- Établissement des listes de groupes d'athlètes

Pour chaque séance d'entraînement une liste nominative des athlètes invités à l'entraînement sera établie. Cette liste sert à la fois pour la prise de présences et pour la documentation (et la possibilité effective) d'une éventuelle traçage de participants par jour et plage horaire.

En même temps cette liste sert pour le contrôle effectif des entrées et sorties des athlètes en assurant le nombre maximal des athlètes permis simultanément présents dans ce site, à savoir 9 personnes en ce qui concerne la phase 1 de déconfinement.

- Information aux parents et athlètes sur le protocole à respecter
- Communication à l'exploitant et à l'encadrant de toutes les informations dont il dispose susceptibles d'avoir une incidence sur le déroulement des activités
- Nommer une personne COVID-19 responsable de la communication avec les différentes parties : Björn Poels

L'encadrement

Le personnel encadrant, accueil, coaches, etc., seront responsables des points suivants :

- Respect des protocoles général et spécifique
- Des plans et procédures en place pour la piscine dans laquelle a lieu l'activité
- L'information correcte et les instructions afférentes aux nageurs
- La notification de toute irrégularité/problème intervenus à l'organisateur des cours et à l'exploitant de la piscine

Phasage des activités – Protocole spécifique

Ce phasage vise simplement la reprise des activités, il ne vise pas la durée des différentes phases et à quelle date certaines contraintes peuvent s'alléger. Cela dépendra de l'évolution de la crise et des connaissances acquises au fur et à mesure.

Dans un premier temps, l'activité en bord de bassin est limitée à la seule activité aquatique, pas de préparation physique ou musculation en bord de bassin. Un échauffement à sec de 10-15 minutes est possible, du moment que les nageurs restent dans la zone d'habillement à l'endroit leur indiqué, ceci garantissant les distances minimales de 2m.

Phase I

Cette phase reprend les athlètes de compétition des clubs, groupe JEUNESSE jusqu'au ELITE1.

Le jour 1 de la phase I est planifié pour le 08 Juin 2020.

Phase II

Toute autre activité sportive proposée par le Swimming Luxembourg.

Le jour 1 de la phase II est planifié pour le 29 Juin 2020.

La limite reste toutefois pour les groupes de nageurs qu'il s'agit de nageurs autonomes, donc aucun contact physique avec l'encadrant (hormis le cas d'une intervention sécuritaire).

Phase III

La phase III concerne en premier lieu les activités de la FLNS dans sa fonction du formateur. A ce stade et pour les piscines communales aucune collaboration en ce qui concerne l'émission de brevets de sauvetage lors du déconfinement COVID-19 est planifiée.

Le Swimming Luxembourg se tient à disposition pour soutenir la FLNS sur cette question en cas de besoin.

Phase IV

Le Swimming Luxembourg tâchera à informer la FLNS à temps (et en fonction de l'évolution de la pandémie COVID-19) de ses intentions d'ouvrir ses écoles de natation.

Les zones au sein de l'infrastructure

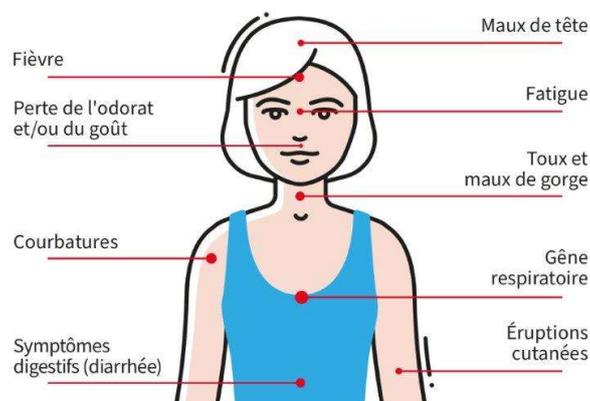
L'espace « piscine » doit clairement être scindé en différentes zones identifiables et fléchées. En fonction de la configuration de ces zones se déterminera le nombre de nageurs pouvant en même temps s'entraîner. Les modalités de découpage seront stipulées dans le protocole spécifique du club.

Accueil

Un responsable, désigné par le club, s'occupera de l'accueil des nageurs et veillera à ce que les procédures d'hygiène soient respectées :

- Contrôle les noms des nageurs prévus pour la séance d'entraînement ainsi que leurs détails de contacts
- Communique l'emplacement dans la zone d'habillement à l'athlète
- En cas de suspicion vérifie l'état de santé du nageur

SYMPTÔMES ÉPROUVÉS COVID-19



En cas de suspicion le personnel encadrant à l'autorité de refuser aux athlètes l'accès à la piscine. Une notification par courriel sera rédigée et communiqué dans le meilleur délai au responsable technique du club (Maël Rugani) et au président (Björn Poels).

- Donne accès décalé aux athlètes en respectant au minimum la distance de 2m et lui demande de suivre le fléchage et le marquage dans l'enceinte de la piscine.
- Obligation de porter un masque de protection lors de toute circulation dans la piscine pour la zone « sèche » (avant et après habillage).

Responsabilités des athlètes :

- Désinfectent les mains en entrant dans l'enceinte de la piscine
- Enlèvent les chaussures et les mettent dans un sac avant de se rendre au bord de piscine en suivant le chemin décrit
- Déposent leur sac et vêtements en zone d'habillement
- Les athlètes doivent se munir des équipements de protection suivants :

Masques: notons que les masques ou tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche ne protègent pas le porteur de manière efficace mais protègent les autres personnes des gouttelettes émises par le porteur du masque (toux, éternuement). Si une distance interpersonnelle d'au moins deux mètres ne peut pas être respectée, le port d'un masque ou de tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche d'une personne physique est obligatoire. Le port ne s'applique pas aux personnes pratiquant un sport ou faisant utilisation des douches à condition que la distanciation d'au moins deux mètres soit appliquée. Pour le personnel encadrant des établissements sportifs (accueil, caisses, entraîneurs, maîtres-nageurs etc.) le port est également obligatoire si une distance d'au moins deux mètres ne peut pas être respectée ;

Solution hydro-alcoolique : dans la mesure du possible, utiliser des solutions hydro alcooliques ; Chaque athlète doit disposer de sa propre solution hydro alcoolique.

Vestiaires, douches, sanitaires

L'utilisation des vestiaires et des dépendances, est prévue dans un premier temps d'une façon très réglementée et limitée en assurant les distances minimales imposées par le protocole de santé.

Pour les raisons d'hygiène générale et sanitaire, le Swimming Luxembourg propose en collaboration avec l'exploitant de la piscine l'utilisation des douches avant la séance d'entraînement. Une signalisation gérant le fonctionnement traitant ce point est mise en place.

Toujours en collaboration avec l'exploitant les points suivants du protocole sont respectés:

- Accès aux vestiaires fortement réglé selon panneaux d'affichage et réglementation sur place
- Accès possible dans certaines piscines suivant les conditions reprises dans le protocole spécifique et avec l'accord de l'exploitant :
 - En fonction de la situation globale ou sur demande de l'exploitant
 - Accès « décalé » pour éviter que tout le monde accède en même temps
 - Désinfection des mains avant de pénétrer l'espace « vestiaire »

- Port du masque
 - Séparation de 2 mètres entre chaque occupant
 - Indication de zones par l'exploitant
 - Vêtements rangés correctement
 - Évacuation du vestiaire dès que prêt
 - Portes peuvent/doivent rester ouvertes pour éviter d'utiliser les clinches
- Pas d'utilisation de sèche-cheveux de la piscine, ni de sèche-cheveux apporté
 - Sanitaires :
 - L'utilisation est à limiter au maximum, les athlètes sont invités à aller aux toilettes à la maison
 - Utilisation des désinfectants et obligation de désinfecter les sanitaires en les quittant (Les athlètes seront équipés par des produits hydro-alcoolique, afin de désinfecter par leurs soins les sanitaires avant et après usage.)

Bassin

Les points relatifs « au bassin » et stipulés par le protocole générale FLNS sont respectés pour les sites utilisés par le Swimming Luxembourg.

Entraînement

Matériel des nageurs

Afin de pouvoir assurer un déroulement en toute sécurité des séances, les nageurs ont besoin d'un certain équipement qui est obligatoire et sans lequel ils ne pourront accéder à la piscine. De manière générale, le protocole spécifique interdit l'emprunt de matériel, partage ou autre. Chaque nageur vient avec son équipement, utilise son équipement et repart avec son équipement

Accès au bassin

- Un encadrant à l'accueil pour le contrôle d'accès et vérification du matériel
- Un encadrant au bassin à distance
- Accès des nageurs en respectant les distances minimales (faire entrer avec un décalage temps,
- Vestiaires :

Piscine Belair ; Piscine Batty Weber

Pour le protocole spécifique un fonctionnement mixte, c.à.d. avec et sans vestiaire est planifié. Il faut noter que dans des vestiaires collectives (2x hommes / 2x femmes) habituellement pour 20 personnes un accueil maximal de 3 personnes sera permises tout en respectant les règles de distanciation.

Dans l'éventualité du besoin, des places complémentaires sont prédéfinis à l'intérieur entre vestiaires et zone de douches.

Piscine Bonnevoie

Pour le protocole spécifique Piscine Bonnevoie un fonctionnement avec vestiaire individuel est planifié.

Dans l'éventualité du besoin, des places complémentaires sont prédéfinis à l'intérieur entre vestiaires et zone de douches.

Chaque emplacement est identifié numéro et de ce sort rendu nominatif pour l'athlète. La distribution de places se fait à l'entrée de la piscine.

- Port du masque
- Enlever chaussures de rue (prévoir sac pour les mettre dedans) et mettre espadrilles
- Désinfection des mains
- Se diriger vers la zone d'habillage et se mettre en tenue
- Le cas échéant se rendre aux toilettes en demandant l'autorisation à l'encadrant
- Se préparer avec son matériel et rejoindre la ligne d'eau indiquée par l'encadrant
- Entrer directement dans l'eau

De manière générale tous les mouvements des nageurs en dehors du bassin se feront chaussés de leurs espadrilles qui sont à déposer en bord de bassin à distance suffisante les unes des autres.

Natation

Le protocole spécifique respecte l'élément clef, à savoir le respect du principe de la distance minimale à garantir entre nageurs à l'extérieur et dans le bassin.

Nous séparons les bassins à l'instar du modèle allemand à l'aide de lignes d'eau en zones de 5m de largeur. Cela veut dire concrètement pour le protocole spécifique et pour la phase I :

Piscine Belair ; Piscine Batty Weber

Bassin 25m 5 couloirs : 2 zones de 2 couloirs et 1 couloir au milieu : 9 nageurs

Piscine Bonnevoie

Bassin 25m 6 couloirs : 3 zones de 2 couloirs: 12 nageurs

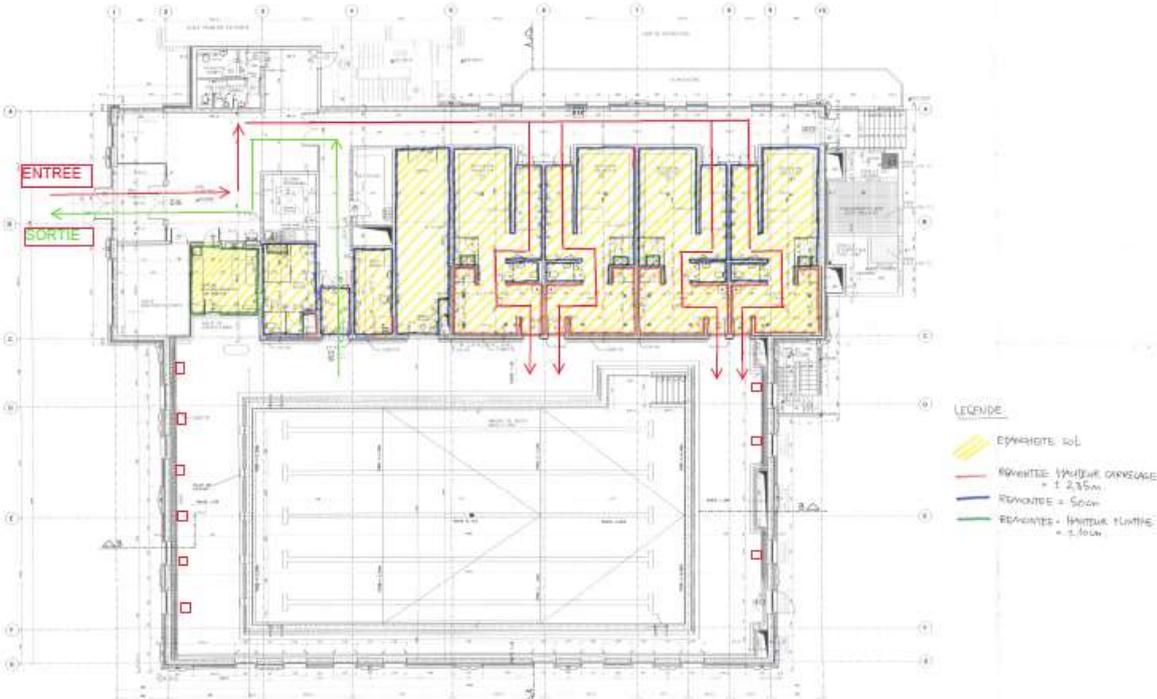
Pour la phase I en principe (09.06. – 28.06.2020) :

- L'utilisation des plots de départ n'est pas autorisée.
- Les nageurs ne sont pas autorisés à quitter l'eau durant l'entraînement sauf autorisation de se rendre aux toilettes ou interruption de l'entraînement
- 30 minutes de pause entre 2 séances successives.
- Les nageurs prennent toutes leurs affaires et quittent immédiatement la piscine par les voies indiquées
- Accès du nouveau groupe seulement quand le groupe qui vient de finir sa séance a quitté l'enceinte
- Pas de contact physique entre entraîneurs et nageurs et nageurs entre eux (hormis évidemment tous les cas liés aux premiers soins en cas de malaise)
- Désinfection des sanitaires, vestiaires et zone d'habillement durant cette phase

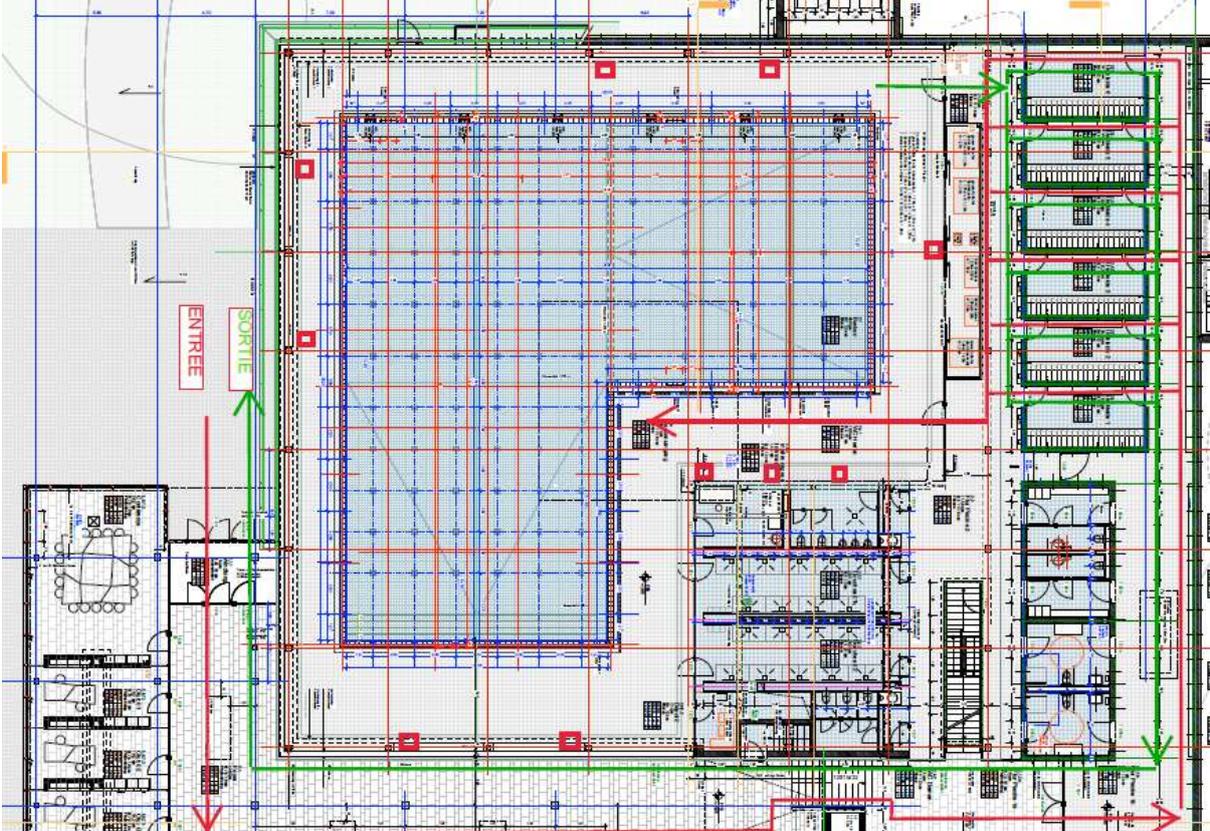
Mises à jour – Protocole spécifique

En fonction de l'évolution de la pandémie COVID-19 et les prescriptions sanitaires y relatives, une mise à jour du présent protocole spécifique pourrait être nécessaire. Plus particulièrement une éventuelle ouverture d'un autre site d'entraînement fera objet d'une mise à jour obligatoire.

Annexes - Piscines
Circulation Piscine Batty Weber



Circulation Piscine Belair



Circulation Piscine Bonnevoie

